

AVEC LES PARENTS, UNE DEMARCHE DE CO-EDUCATION

Henry Colombani,

Délégué général adjoint

Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France

Cahiers de l'action n°13 – L'action sociale et la fonction parentale : héritage et renouveau
Sous la direction de Florence Ovaere

La Charte fédérale des centres sociaux précise la finalité de leur démarche éducative, le vivre-ensemble: « Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les rapports de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles (...) »

Motifs et conception d'un engagement

L'approche plus spécifique de la fonction parentale est associée à une conception de la socialisation, apprentissage progressif du vivre ensemble qui commence dans la cellule familiale¹ pour l'enfant. La famille est une cellule de production et de protection de la vie biologique, économique, psychique, affective ; un lieu des premiers processus de la transmission des savoirs, savoir-faire, valeurs nécessaires pour former à l'autonomie les générations montantes ; une cellule de solidarités essentielles dont la dimension d'espace privé doit être protégée, pour être en capacité de se confronter à l'espace public vers lequel elle conduit l'être en formation.

La segmentation des relations humaines et sociales qui affecte les espaces de vie est une des mutations les plus lourdes de l'ère post-industrielle : zonages incohérents ont éparpillé travail/chômage, logement et vie sociale locale, éducation, mobilités...; d'un côté, des élites nomades mondialisées, qui se fixent par « appariements sélectifs » sur des oasis de qualité, de l'autre, l'assignation à résidence dans des quartiers de relégation, soumis à l'épreuve de la mal-vie depuis trente ans... Nous vivons « une cité qui a atomisé le *domus*, cette relation spatiale qui avait, avant l'ère industrielle, combiné famille, travail, espaces publics de cérémonies et autres espaces sociaux moins formels. Nous avons besoin de retrouver le caractère collectif de l'espace pour combattre le temps séquentiel du travail moderne.»²

En, effet, l'intervention avec les parents ne peut se déprendre d'un contexte dominé par des phénomènes tels que les nouvelles valeurs liées au travail et à l'emploi, la « révolution » du travail féminin salarié - et, au-delà de sa généralisation -, des nouveaux usages des temps sociaux (temps de formation tout au long de la vie, temps domestique, temps libre, temps bénévole...), les nouveaux modes et styles de l'information et de la communication à l'heure des technologies informatiques et globales.

Dans une période où la question éducative est perçue de façon particulièrement anxiogène, il est utile de réaffirmer quelques choix élémentaires : l'enfant et la jeunesse sont l'avenir de l'humanité, les parents - premiers éducateurs - méritent davantage d'être soutenus que disqualifiés, les enfants et les jeunes sont à la fois sujets et acteurs de leur propre devenir... Eduquer est ainsi un processus de co-production entre tous les acteurs concernés, que peut enrichir l'approche du développement social et local : « il faut tout un village pour faire grandir un enfant...³ ». « Les centres sociaux vont au-devant d'individus, de groupes et d'associations, dont la préoccupation ordinaire est de construire leur vie selon leurs propres spécificités. Ils accompagnent cette volonté tout en ouvrant à la vie familiale et sociale et à la participation à des initiatives de développement social local... »⁴. C'est sur ces convictions qu'il convient de travailler les questions de l'autorité et l'articulation des volets du triptyque « prévention, sanction, réparation ».

1 Cf. Hannah Arendt, « La crise de l'éducation », dans *Crise de la culture*, 1961, Folio, Gallimard, 1990, « *L'enfant, objet de l'éducation, se présente à l'éducateur sous un double aspect : il est nouveau dans un monde qui lui est étranger, et il est en devenir...* »

2 Sennett (R.), « La civilisation urbaine remodelée par la flexibilité », *Le Monde Diplomatique*, février 2001.

3 Bordet (J.), « Etre solidaires pour faire grandir les enfants. Expériences collectives dans les quartiers d'habitat social », in *Topique*, revue freudienne, n° 93-2005 ; *Oui à une société avec les jeunes des cités*, Editions de l'Atelier, 2007.

4 Charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France (18 juin 2000).

Parents, de l'espace privé à l'espace public

Si l'action avec les parents doit soutenir leur fonction dans le champ de l'espace privé, elle vise aussi la démarche liée à l'exercice de la citoyenneté, qui se prolonge dans l'espace public. C'est là sans doute un des points névralgiques de la réflexion théorique comme de la régulation des pratiques. La question se pose de manière double : pour les intervenants sociaux et éducateurs, jusqu'où entrer dans l'espace privé, dans l'intimité des familles, des parents ? Et du côté des parents, comment éviter le repli identitaire, familialiste, clanique... et favoriser effectivement notre conception de la fonction parentale associée au processus de socialisation. Car le centre social, lui-même - généralement espace privé (associatif) conduisant une tâche d'utilité sociale et d'intérêt général - est au croisement de ces tensions et il est porteur de la démarche d'accompagnement et de passage.

Deux références peuvent nous guider, choisies pour exagérer volontairement les deux pôles de tension :

- d'une part, l'article 4 de la Constitution de l'an III de la République, énonçant les droits et les devoirs du citoyen, qui précise : "Nul n'est bon citoyen, s'il n'est bon fils, bon père, bon ami, bon époux"⁵. Plus de deux siècles après, à la question : "Qu'est-ce qu'être un bon citoyen ?", les Français placent en premier : "Bien élever ses enfants"⁶ ! Bien qu'elle soit ambiguë, la réponse est intéressante, car elle associe d'emblée parentalité et citoyenneté.

- d'autre part, Hannah Arendt précise : « Puisque l'enfant a besoin d'être protégé contre le monde, sa place traditionnelle est au sein de la famille : ces quatre murs à l'abri desquels se déroule la vie de la famille constituent un rempart contre le monde et en particulier contre l'aspect public du monde... ». Et elle insiste : « Plus la société intercale entre le public et le privé une sphère sociale où le privé est rendu public et vice versa, plus elle rend les choses difficiles à ses enfants qui par nature ont besoin d'un abri sûr pour grandir sans être dérangés...⁷»

Ces deux balises expriment bien les contradictions de la tension et les difficultés qu'on éprouve à les réguler dans les pratiques ! Contribuer à cette régulation, c'est apprendre à redécouvrir et situer la tâche et la responsabilité de parents à partir d'un autre compromis que celui de la séparation à laquelle on assiste entre la fonction privée et la fonction citoyenne. Agir avec les parents, c'est à la fois renforcer leurs compétences dans l'espace, par un soutien à la résolution des questions qu'ils se posent et des problèmes auxquels ils sont confrontés. Mais cela ne peut se faire par la mise à l'écart des autres familles ou de l'espace public dans lequel s'exprime leur responsabilité civique - ou citoyenne.

Or, une tendance lourde éloigne les adultes parents du souci des affaires d'autrui, la gestion de leur propre foyer étant suffisamment préoccupante : en sont les causes, d'une part, le stress de la vie professionnelle dans la nouvelle organisation ou la précarisation du travail, d'autre part, l'éclatement de la ville en banlieues et conurbations - ou la métropolisation des espaces ruraux.

Entre la vertu républicaine un peu guindée du bon parent, bon citoyen... et la nécessaire protection de l'espace privé - la chaleur du foyer où faire grandir les enfants -, il y a un passage qui est celui de l'action collective, portée par des individus conscients et volontaires, qui « font société » dans l'espace civil. Car si l'on ne naît pas parent - c'est l'enfant qui fait le parent, rappelle la sagesse !, - on le devient, dans un contexte de plus en plus difficile. Les centres sociaux et leurs partenaires associatifs s'efforcent d'inventer ou d'aménager des lieux au sein desquels les parents peuvent échanger entre eux, confronter leurs pratiques et construire leur propre démarche en découvrant la diversité de celles des autres. Cela suppose certes une approche libre et sans contrôle, certes, mais structurée par des repères coproduits par les acteurs, condition d'une prévention dynamique, c'est-à-dire « proactive », travaillant le terrain du développement.

Lignes de force de l'action

Les centres sociaux portent précisément dans leur histoire la marque de cette préoccupation quand ils se réfèrent à une conception du lien social comme un projet, une œuvre collective, une

5 Cité par Jacques Commaille, in « La famille », *La Revue de la CFDT*, n°24, octobre 1999.

6 Duchesne (S.), : "Quelle famille pour quelle citoyenneté", Forum international des sciences humaines, Université de Grenade, octobre 1999.

7 Arendt (H.), *op.cit.*

citée à construire, avec la libre participation d'habitants de conditions sociales et culturelles diverses ; au lieu de considérer le communautaire (dont la famille, le voisinage...) comme des « groupes naturels » - un donné qu'il importerait de préserver et de restaurer⁸.

Les actions conduites et leurs référentiels - idéologiques, méthodologiques et pratiques - attestent en effet qu'il y a deux séries d'interactions :

- d'une part, celles qui concernent la fonction de parents à l'intérieur des familles, du foyer - les « relations internes », et celles qui visent les parents comme des habitants dans l'espace social, public, citoyen - les « relations extérieures » ; des intervenants vers les parents - des parents sur eux-mêmes et entre eux ;

- et, d'autre part, selon le type d'intervention, les actions conduites par les parents eux-mêmes, et celles menées par les intervenants (bénévoles, professionnels, experts institutions...).

Ces modes d'interactions se combinent entre eux de manière plus ou moins complexe, et l'on voit bien que pour un espace d'intervention d'action sociale volontaire, non réglementaire, entre ces diverses initiatives, la posture essentielle est celle de la « médiation ». Non pas la médiation au sens spécialisé et juridique, ou très rarement, mais cette manière d'agir en mettant en relation, en facilitant la connaissance et visant la reconnaissance entre des acteurs qui parfois ignorent mutuellement leurs compétences mutuelles, ou ne les reconnaissent pas...

L'engagement renforcé du réseau des centres sociaux, depuis 1998-2000, sur les actions liées à la fonction parentale (la « parentalité »⁹), c'est d'abord « un travail sur nous », un questionnement pour agir avec cohérence entre les pratiques mises en œuvres et les convictions affirmées. Ce n'est que d'un travail de la société sur elle-même - travail critique et prospectif sans complaisance ni masochisme, à partir de et avec ses acteurs -, que peut procéder l'attitude de co-éducation.

A l'inverse, apparaît insupportable ce jeu de la « patate chaude » qui consiste à s'exonérer de sa propre responsabilité et à imputer celle « des autres ». Alors qu'il n'y a guère, on écartait si facilement ceux-ci du champ éducatif des institutions éducatives et sociales..., l'appel en force à la responsabilité parentale depuis quelques années a été souvent un « Au secours, les parents ! » qui est devenu « Que font les parents ? », jusqu'à ce que le recours à la culpabilisation pénalisation sanctionne : « Les parents sont responsables » ! C.Q.F.D !

Pour nous, « la participation des parents, leur cheminement, ne peut se réaliser que dans des espaces auxquels ils adhèrent librement, sécurisants parce que exempts de toute visée de contrôle social. Détourner le mot prévention pour le faire glisser dans le registre du dépistage, c'est renoncer à tous ces lieux qui dans les quartiers, dans les villages réalisent au quotidien un travail de lien, où les parents apprennent chaque jour la parentalité. Car les parents, ciblés par ces textes, déjà méfiants par rapport aux institutions, se replieront encore un peu plus sur eux-mêmes. »¹⁰

La Fcsf, après une deuxième étude-action orientée sur les conditions de la coproduction éducative avec les partenaires¹¹, crée en 2004 une mission nationale - « Prospectives éducatives » - portée par des appuis territoriaux ; elle accompagne le réseau des centres sociaux et l'incite à renforcer la qualification des équipes bénévoles et professionnelles, à partir de quelques axes prioritaires.

Partant du choix du soutien au parcours de développement des personnes tout au long de la vie, comment proposer des actions et activités qui favorisent le « vivre les uns avec les autres » pour être capable - malgré la vitesse des changements de mentalités (nouveaux modèles du travail, de la vie et des mœurs, des mobilités et de la communication...) de laisser les traces (des référentiels) pertinentes pour que quelque chose soit effectivement « transmis » ?

Pour ce faire, il convient de prendre en compte quelques unes des évolutions majeures, telles

8 Hypothèse proposée par Jacques Eloy, in Dessertine (D.), Durand (R.), Eloy (J.), Gardet (M.), Marec (Y.), Tétard (F.), *Les Centres sociaux 1880/1980. Une résolution locale de la question sociale ?*, Septentrion, Presses universitaires (Lille), 2004.

9 Martin (C.), *La parentalité en questions, perspectives sociologiques* ; rapport pour le Haut conseil de la population et de la famille, 2003. « La notion de parentalité, bien que largement utilisée par les femmes et les hommes politiques, les médias et les experts, demeure relativement indéfinie... ».

10 Déclaration de l'ACEPP (Association des collectifs enfants parents professionnels), 7 janv 2006, soutenue par la Fcsf, à propos de la création du « contrat de responsabilité parentale » (Loi égalité des chances, 2006)

11 *Coopération partenariale et projet éducatif. Pistes pour une évolution du travail collectif avec les centres sociaux dans le cadre de la politique de la ville*. Etude action réalisée avec l'expertise de Florence Ovaere, consultante, et le concours de la DIV, FCSF, 2004.

qu'elles sont perçues dans les contextes où interviennent les centres sociaux :

- au niveau du couple : des phénomènes comme l'enfant né d'unions libres, le report de l'âge de la première maternité (28 ou 29 ans en France et en Europe), le « démariage », la gestion parentale des séparations - quand le couple parental doit perdurer au couple conjugal et organiser l'éducation des enfants, la recomposition des familles, le retour de certaines valeurs de « cocooning » ;

- au niveau des modèles de cellules familiales : du type « nucléaire » de la seconde moitié du XX^e siècle... vers les familles recomposées... ou monoparentales... avec de très fortes différences selon les milieux sociaux, culturels, traditions d'origines, les vitesses d'acculturation, les résistances religieuses ; la crise des solidarités générationnelles¹² du modèle « vertueux » des « Trente glorieuses » fondé sur l'articulation positive travail/emploi - Etat Providence de répartition - retour vers les retraités et solidarité de ceux-ci vers les jeunes générations *via* la « génération pivot » ;

- au niveau juridique : du « chef de famille », « pater familias » du XIX^e... à la loi sur l'autorité parentale du 21 février 2002 : déclin « juridique » de la place du « père », du patrimoine, de l'autorité, rééquilibrée dans la « parité » ; avec le changement de paradigme des représentations du modèle de l'autorité.

On doit prendre conscience, à cet égard, des constantes et des variables qui, à chaque génération, « construisent » le référentiel de l'exercice de la fonction parentale. Il faut faire la part des codes culturels, systèmes de références, valeurs qui sont modifiés au cours de la période d'initiation au « métier de parent », mettant en cause les acquis ; et la part de ce qui reste acquis comme valeurs héritées de la génération précédente et comme valeurs formées pendant l'apprentissage ; mesurer enfin combien ces mutations sont encore plus brutales et perturbatrices pour des parents immigrés de plus en plus longue date, héritiers d'autres modèles familiaux et éducatifs, qu'ils vivent encore en conflit avec les formes dominantes du pays d'accueil. L'ethnopsychiatrie peut ici tempérer certaines injonctions simplistes estimant évident que les nouveaux arrivants n'ont qu'à se conformer aux usages établis !

Citons enfin les engagements des centres sociaux dans divers programmes d'accompagnement du vieillissement des personnes dans une démarche de développement social local participatif : le double impact sur les relations avec les parents, dite « la génération pivot », avec d'une part, le soutien et la charge des parents envers leurs propres parents, d'autre part, réciproquement, les ressources - matérielles et immatérielles - qu'apportent les grands parents à la génération des petits-enfants, soit directement, soit indirectement en appui aux parents. L'accent porte sur les conséquences de l'exercice des solidarités entre les générations sur un territoire de vie – vivre ensemble entre les âges, développer des solidarités inter générations – agir les uns avec les autres – les uns pour les autres... en soutenant leur capacité d'initiatives.

Se qualifier pour agir avec les parents

Faire face à ces exigences suppose donc que l'élaboration des réponses soit intégrée dans les actions et activités développées au service de la parentalité dans les contenus mais surtout, dans les modalités de l'agir - c'est-à-dire conduites avec les parents. Autrement, répondre à la question : « Parents soutenus et /ou parents partenaires ? ¹³ »

Cela concerne principalement la qualification des « référents familles » dans les centres sociaux, conduite par des démarches de formation qui pourrait être commune à l'équipe du centre social pour s'accorder sur le sens, les termes et les enjeux. Il s'agit d'une fonction¹⁴ « fil rouge » - et non pas d'un métier - confiée à un(e) professionnel(le) qui doit veiller, en liaison avec le pilotage général du centre social, à décloisonner et articuler de manière pertinente les acteurs des interventions famille - les bénéficiaires comme les intervenants - dans une logique de « co-éducation », favorisant les ressources des diverses générations au service de la famille.

¹² Prél (B.) *Le choc des générations*, La Découverte, 2000. Voir Gonod (P. F.), « Les effets de générations », in *Futuribles* n°261, février 2001, sur l'ouvrage cité.

¹³ *Coopération partenariale et projet éducatif...*, *op. cit.*

¹⁴ Fonction soutenue et financée par la Cnaf et les Caf dans le cadre d'une prestation de service « animation collective famille » pour les centres sociaux agréés.

Parmi les objectifs de progrès affectés à cette démarche, il s'agit de clarifier la fonction et ses objets, d'identifier les modes opératoires spécifiques à l'exercice de cette fonction :

- d'une part, les savoir-faire requis (pratique de la démarche par projet, du diagnostic éducatif et social, analyse du contexte et des pratiques, maîtrise des outils d'animation des réunions collectives avec les familles et les parents, de la démarche participative, des systèmes d'acteurs institutionnels...

- d'autre part, les savoir-être : qualité de l'accueil – écoute – relations, connaissance de ses propres limites, notamment vis-à-vis des activités qui requièrent compétences et professionnalisés spécifiques (notamment, les « groupes de paroles »).

- de même, le développement des REAAP (Réseaux d'écoute, d'accueil et d'accompagnement des parents) dans lesquels depuis 1999 les centres sociaux et leurs fédérations sont fortement engagés¹⁵, et dont le devenir ne doit pas être remis en cause pour des raisons financières au moment où l'on accorde cette importance à la fonction parentale.

- c'est avec les enfants et les jeunes qu'est conduit un travail sur les « perceptions » et « représentations » d'une génération sur une autre ; il s'agit de lutter contre la domination d'un « marketing du jeunisme », contre les « paniques morales ¹⁶ » des générations plus âgées vis-à-vis de la « décadence » ressentie sur l'image « des jeunes » - aussi caricaturale et globalisante pour les jeunes que l'image « des vieux » !

Pour une lecture plus fine, on peut se reporter à l'étude-action¹⁷ qui a construit une typologie d'actions menées par les centres sociaux du panel étudié, selon une grille comprenant sept types : 1. Accompagnement scolaire – 2. Implication des parents dans les relations avec l'école – 3. Travail sur les relations et la transmission intergénérationnelles – 4. Soutien à des initiatives parentales à visée éducative – 5. Actions qui visent l'appui à la parentalité – 6. Propositions socio-éducatives associant les parents – 7. Organisation ou l'accompagnement de temps familiaux ; ... auxquels deux types de questions plus transversales ont été ajoutées par l'équipe de recherche : 1. la construction de l'objet éducatif commun (ou définition d'un « projet éducatif local ») - 2. le système d'organisation du centre en lien avec le projet.

En guise de conclusion...

L'essentiel de notre démarche - et ce peut être une piste pour des préconisations - vise à renforcer le développement des personnes et des groupes à partir d'un réengagement des acteurs de la société civile. Pour les centres sociaux, cet investissement se produit dans l'espace de la vie sociale locale - lieu de construction de la réponse aux questions sociales ; même si, bien entendu, il ne s'agit pas d'ignorer le « global », les enjeux long terme ni les contextes que proposent les politiques publiques généralistes ou spécialisées. Vivant un moment où les mutations lourdes de l'Etat Providence modifient profondément les modalités de la répartition et de la redistribution des ressources – économiques, culturelles, territoriales... en terme d'accès au capital social comme à la mobilité sociale... -, il s'agit de mobiliser ces acteurs et intervenants sur des projets concernant l'aménagement de leurs conditions de vie à leur échelle.

Conscients des excès de la logique d'intervention par « cibles », avec les cloisonnements qui fragmentent les générations en replis identitaires, les centres sociaux peuvent témoigner de l'intérêt de ce mode d'approche et des potentialités – des « capacités », pour évoquer Amartya Sen - que recèle l'effort d'une société travaillant inter-générationnels au service du développement de la parentalité et mobilisant ses forces pour soutenir les trajectoires de ses membres vers une meilleure socialisation.

15 Les centres sociaux accueillent dans leurs locaux un quart des quelques 5700 actions recensées soutenues par les REAAP en 2005 (chiffres Délégation interministérielle à la famille).

16 Expression proposée par Laurent Mucchielli, traduisant Goode (E.), Ben-Yehuda (N.), *Moral panics, The social construction of deviance*, Cambridge & Oxford, Blackwell, 1994.

17 *Coopération partenariale et projet éducatif...*, op. cit.